

Analyse régionale des bases de données sur l'impact des catastrophes dans les États arabes

Résumé exécutif

PRÉFACE

Le résultat escompté du Cadre d'Action de Hyogo (CAH) 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes était de « réduire d'une façon substantielle les pertes dues aux catastrophes, en termes de vie et d'actifs sociaux, économiques et environnementaux des collectivités et des pays ». Conscient de l'importance des données et des statistiques fiables et disponibles en temps opportun dans le renforcement de la résilience à long terme (à travers l'élaboration de politiques sur la base d'éléments concrets), et dans l'évaluation de l'état d'avancement des résultats escomptés du CAH, ledit cadre a incité les parties prenantes d'enregistrer, d'analyser, de résumer et de distribuer des informations et des statistiques en matière de l'incidence, d'impacts, et des pertes des catastrophes, et ce, d'une façon régulière aux moyens de mécanismes internationaux, régionaux, nationaux et locaux (CAH, 2005).

Le résultat escompté du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030 est «La réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteintes aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteintes aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays ». Le Cadre de Sendai décrit également sept objectifs qui soulignent l'importance de réduire les pertes. En outre, sa Priorité 1 sur la Compréhension des Risques de Catastrophe énonce qu'il est nécessaire « D'évaluer, de tenir des relevés et de rendre compte publiquement des pertes causées par des catastrophes, et ce de façon systématique, et d'étudier leurs conséquences économiques, sociales, sanitaires, environnementales ainsi que leurs conséquences sur le plan de l'éducation et du patrimoine culturel, le cas échéant, dans le contexte d'exposition à des dangers précis et compte tenu de la connaissance des vulnérabilités» (paragraphe 24 d).

Dans le but de consolider la comptabilisation des pertes des catastrophes, UNISDR a parrainé une initiative intitulée « Initiative Globale de Collecte des Pertes dues aux catastrophes » en vue d'assister à la création de bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes dans toutes les régions du monde. Cette initiative a commencé en 2010 dans la région arabe.

L'objectif de cette Analyse régionale des bases de données sur l'impact des catastrophes dans les États arabes est de contribuer à mieux comprendre l'impact des catastrophes en termes de pertes dans la région. Les principaux objectifs sont: 1) Partager les nouvelles données sur les pertes et les dommages dus aux catastrophes via le Bureau Régional de l'UNISDR pour les États arabes « Initiative de base de donnée sur les pertes dues aux catastrophes » ; 2) Passer en revue les pratiques, méthodologies et des processus utilisés pour évaluer et gérer les données concernant les dégâts et les pertes dus aux catastrophes dans les pays arabes ; et ; 3) Fournir des recommandations pour améliorer les pratiques existantes. Au-delà de l'évaluation, de l'interprétation et de la visualisation des données à l'échelle régionale pour les dix pays, des statistiques additionnelles sont fournies en vue de relater l'impact des catastrophes à l'échelle régionale, au-delà des dix pays au moyen des bases des données nationales sur les pertes dues aux catastrophes.

REMERCIEMENTS

Ce rapport est le fruit d'une consultation commandée par le Bureau régional pour les États arabes de l'UNISDR et financée par l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération, Bureau de Coopération Régional pour le Liban et la Jordanie. Ce rapport a été rédigé par M. Hicham Ezzine, Consultant Senior dans le domaine des risques de catastrophes au sein du bureau d'études GIS4DS.

L'auteur tient à remercier le Bureau régional pour les États arabes de l'UNISDR et la Section de la Connaissance des Risques de l'UNISDR à Genève. L'auteur exprime sa gratitude particulière à M. Lars Bernd, Responsable du Programme Régional au Bureau Régional de l'UNISDR pour les États arabes, pour avoir prodigué son conseil et son soutien au long de l'étude.

Ainsi présente L'auteur de pointe grâce à Mme Berta Acero, M. Fadi Jannan et Mme Ghada Magdy de l'Office des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes - Bureau régional pour les États arabes - pour leurs efforts dans l'examen et l'édition de cette étude. Les remerciements sont aussi adressés aux parties prenantes au niveau des différents pays ayant répondu à l'enquête menée à cet effet.

L'auteur remercie également ses collègues ayant contribué à cette consultation, notamment Mlle Samira Fakid et M. Bagaram Samari.

MENTIONS LÉGALES

Les observations, les interprétations et les conclusions formulées dans ce rapport relèvent de l'auteur, et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de l'UNISDR ou des gouvernements des États membres de l'ONU cités par cet ouvrage. UNISDR ne doit pas être tenu responsable d'un usage quelconque des informations qui y sont indiquées.

Toutes données relatives aux pertes dues aux catastrophes utilisées par cette étude appartiennent aux gouvernements et sont publiquement accessibles.

Les frontières, les noms et les désignations figurant aux cartes et aux tableaux du présent rapport ne signifient pas une approbation ou un aval officiel par les Nations Unies.

Le matériel de cet ouvrage est soumis aux droits d'auteur. Il ne peut faire l'objet d'un rachat ou n'importe quel autre usage commercial sans le consentement préalable d'UNISDR.

Pour obtenir la permission de fournir un accès en ligne, de distribuer ou de réimprimer un extrait de cet ouvrage, prière de prendre contact avec UNISDR à isdr-arabstates@un.org.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au vu de l'importance de saisir la composition, la distribution spatiale et les impacts des catastrophes, en tant que première étape nécessaire à remédier aux risques de catastrophes et trouver des solutions afin de renforcer la résilience des collectivités, UNISDR – Le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes s'est attelé à « l'Initiative Globale de Collecte des Pertes dues aux Catastrophes ». Cette initiative assiste les gouvernements dans le processus d'élaboration des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, et les encourage à travailler avec des divers partenaires dans le but de partager ces données. L'outil principal à cet effet consistait à élaborer et utiliser une méthodologie nommée « DesInventar » pour générer « des Inventaires de catastrophes nationaux » et établir des bases de données qui saisissent l'information concernant les dégâts et les pertes causés par les catastrophes¹.

En se basant sur une compréhension améliorée des tendances des catastrophes et de leur impact, on peut mieux planifier les mesures de prévention, d'atténuation et de préparation. Telle est la finalité de l'établissement des bases de données. Autrement dit, il s'agit d'informer les décideurs comme le public, et attirer l'attention vers l'importance d'investir dans la réduction des risques de catastrophe, afin de minimiser les pertes et sauvegarder les investissements du développement, à travers la planification judicieuse et les stratégies de développement résilientes.

En 2010, le Bureau Régional de l'UNISDR pour les États arabes (ROAS), a mis en œuvre l'Initiative globale pour la région. Jusqu'à présent, dix des 22 pays Arabes² ont créé leurs bases de données nationales sur les dégâts et les pertes dus aux catastrophes. Comme c'est le cas ailleurs, l'initiative avait pour but de consolider les capacités de réduction des risques de catastrophe dans les pays arabes, en créant des systèmes de comptabilité nationaux en matière des dommages et des pertes dus aux catastrophes (DPC). L'établissement des bases de données nationales était soutenu dans la perspective que les États arabes seraient capables d'améliorer la compréhension de l'impact actuel et éventuel des aléas naturels, et par conséquent, ces États seront en mesure d'évaluer le risque des catastrophes futures.

UNISDR-ROAS a commandé cette première analyse régionale de l'impact des risques de catastrophes dans la région arabe après cinq ans du début de la mise en œuvre de l'initiative, et ce dans le but d'exposer les résultats de l'impact des catastrophes et de tirer des leçons du processus de collecte des données relatives aux pertes et aux dégâts dus aux catastrophes et de l'usage de ces bases de données. Cette étude tente aussi de fournir une image claire des pratiques, méthodologies et processus utilisés dans la région arabe pour la gestion des données concernant la perte et les dommages dus aux catastrophes. Pour atteindre les objectifs de l'étude, la méthodologie proposée s'est basée sur:

Premièrement, une revue documentaire a été menée pour étudier les bases de données globales, régionales et nationales disponibles sur les pertes et les dommages dus aux catastrophes (PDC).

Deuxièmement, les données en matière des pertes et des dommages dus aux catastrophes (PDC) ont été obtenues des bases de données nationales et de la Base de données Internationale sur les Catastrophes Internationale « EM-DAT »³. Les informations ont été ensuite analysées en utilisant un Système d'Information Géographique (SIG) en vue de visualiser les statistiques mises à jour et de caractériser la répartition spatiale et temporelle de l'impact des catastrophes. L'accent a été mis sur les phénomènes hydrométéorologiques d'une part, et les phénomènes géophysiques de l'autre.

Troisièmement, l'analyse a porté sur le diagnostic du processus et des pratiques de collecte de données sur les pertes et les dommages, leur usage et leur possible amélioration. Cette analyse s'est appuyée sur un sondage qui a été mené dans les États arabes.

Il y a lieu de préciser qu'il n'a pas été possible de compléter la tentative de faire une analyse poussée des dégâts économiques causés par les catastrophes et d'utiliser ces informations pour élaborer des courbes de probabilité de dépassement des pertes initialement prévues, et ce, en raison du manque de données nécessaires pour évaluer l'impact économique des catastrophes dans plusieurs pays.

¹ La désignation « Desinventar » comme mentionné dans ce rapport décrit l'utilisation de la méthodologie et de l'outil de ce nom pour établir des bases de données nationales sur les pertes en cas de catastrophes en suivant ses critères et caractéristiques. Il est utilisé en particulier pour décrire l'appui du Bureau Régional UNISDR pour les États arabes pour établir des bases de données nationales sur les pertes en cas de catastrophes dans, jusqu'à présent, dix pays arabes.

² La Ligue des États arabes comprend 22 États Membres.

³ EM-DAT signifie "Base de données sur les Événements d'Urgence". Elle est maintenue par le Centre des Recherches sur l'Epidémiologie des Catastrophes. Cette base de données est disponible sur www.emdat.be.

1. RESULTATS DE L'ETUDE DES PERTES ET DES DOMMAGES CAUSES PAR LES CATASTROPHES DANS LES ÉTATS ARABES (PDC)⁴

1.1 Disponibilité des bases de données nationales des pertes et des dommages dus aux catastrophes

L'étude a révélé que les bases de données historiques nationales sur les pertes et les dommages dus aux catastrophes (PDC) librement accessibles, résultent exclusivement de la méthodologie DesInventar. De même, dans la région arabe, les utilisateurs font aussi souvent recours à la Base de Donnée Internationale EM-DAT. Grâce à l'Initiative Globale de Collecte des Pertes dues aux Catastrophes, dix États arabes (Comores, Djibouti, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie et Yémen) ont mis en œuvre leurs bases de données nationales relatives aux PDC. Les pays ont entamé de collecter les données historiques sur les PDC pour enregistrer les incidents au moins pour les derniers trente ans, précédant le début de l'exercice de collecte des données. Le développement de ces bases de données a été basé sur

un processus consécutif. Les bases de données des États arabes disponibles couvrent différentes périodes. L'essentiel de l'appui de l'UNISDR s'est déroulé entre 2011 et 2013. Ceci a permis d'aboutir à des bases de données commençant essentiellement en 1982 ou 1983. Certains pays possèdent des périodes de temps plus longues, puisqu'ils ont considérés des événements majeurs, causant des pertes massives qui restent encore dans la mémoire des gens. Ces périodes de temps commencent en 1970 pour les îles Comores, 1944 pour le Djibouti, 1980 pour l'Égypte, le Liban, la Palestine et la Syrie, 1981 pour la Jordanie, 1960 pour le Maroc, 1982 pour la Tunisie et 1971 pour le Yémen. Elles se terminent en 2009 pour la Syrie et se poursuivent jusqu'en 2014 pour le Maroc.

Tableau 1. Les périodes couvertes pour les dix États arabes ayant des bases de données nationales des pertes dues aux catastrophes

Bases de données nationales des pertes dues aux catastrophes dans les États arabes	
Pays	Période couverte
Comores ⁵	1970 – 2013
Djibouti	1944 – 2012
Égypte	1980 – 2010
Jordanie	1981 – 2012
Liban	1980 – 2011
Maroc	1960 – 2014
Palestine	1980 – 2013
Syrie	1980 – 2009
Tunisie	1982 – 2013
Yémen	1971 – 2013

1.2 Données des pertes et dommages dus aux catastrophes dans divers pays arabes, sur la base des bases de données nationales disponibles

Le tableau suivant présente les résultats de l'étude menée dans dix États arabes ayant les bases de données nationales des PDC. Dans ces pays, le nombre des événements survenus

est 15,809. Ces événements ont provoqué un grand impact, notamment la mort de 20,855 personnes et la destruction ou l'endommagement de 140,600.

⁴ Le terme « bases de données nationales » ou « bases de données nationales sur les pertes et les catastrophes » dans le présent document se réfère aux bases de données sur les pertes et les dommages. Ces bases de données ont été élaborées dans le cadre de l'Initiative de Collecte Globale des pertes en cas de catastrophes, à travers le soutien de l'UNISDR, et ce sur la base de la méthodologie et l'outil « Desinventar ». Les données sont consultables sur : <http://www.desinventar.net>

⁵ Presque toutes les données concernant les Comores sont enregistrées au cours de la période 1970-2013, en dehors de certains événements historiques en 1857. Ceux-ci ne sont pas inclus dans cette analyse, pour ne pas donner l'impression que la période enregistrée est de l'ordre de 150 ans, alors que tous les autres événements couvrent seulement les derniers 30 ans.

Tableau 2 . Bases de données nationales des pertes dues aux catastrophes pour dix États arabes

Résumé des bases de données nationales pour les dix États arabes ayant des bases de données nationales							
Pays	Période couverte	Nombre d'événements	Nombre de décès	Nombre de personnes affectées	Maisons détruites	Maisons endommagées	Maisons détruites et endommagées
Comores	1970 - 2013	90	99	83,794	463	1,724	2,187
Djibouti	1944 - 2012	377	947	5,236	N/A	N/A	N/A
Egypte	1980 - 2010	60	53	20	1,329	1,885	3,214
Jordanie	1981 - 2012	626	152	332,148	91	596	687
Liban	1980 - 2011	2,508	142	561,870	178	1,342	1,520
Maroc	1960 - 2014	732	14,197	47,403	5,122	21,920	27,042
Palestine	1980 - 2013	411	63	12,235	67	798	865
Syrie	1980 - 2009	7,326	679	809,681	468	1,311	1,779
Tunisie	1982 - 2013	1,943	350	91,206	17,821	24,728	42,549
Yémen	1971 - 2013	1,736	4,173	28,861	23,337	37,390	60,727
Total		15,809	20,855	1,972,454	48,876	91,724	140,570

Les données ci-dessus illustrent une hausse considérable en termes du nombre d'événements catastrophiques et des pertes de vie, en comparaison avec les données antérieures disponibles à partir de la Base des Données sur les Catastrophes Internationale EM-DAT, comme c'est expliqué dans le chapitre suivant. Le tableau révèle que dans les dix États arabes, le nombre total des catastrophes pour toute la période est 15,809 causant la mort de 20,855

personnes et la destruction ou l'endommagement de 140,570 maisons. Ces pertes ne sont pas uniformément réparties dans les dix pays. La Syrie a eu la plus grande part des catastrophes (7,326 catastrophes), et avait le plus grand nombre de personnes affectées (1,9 million personnes). En termes de victimes, le Maroc a subi les plus graves impacts avec 14,197 décès causés essentiellement par le séisme d'Agadir (12,000 morts).

■ 1.3 L'occurrence et l'impact des catastrophes selon les bases des données nationales et leur comparaison avec les profils pays de la Base des Données des Catastrophes Internationale (EM-DAT)

Les bases des données nationales sur les pertes dues aux catastrophes, élaborées selon la méthodologie « Desinventar » ont l'avantage d'enregistrer les données relatifs à tous les événements, quelque soit le degré des pertes et des dommages. Dans ce sens elles comprennent, à la fois, les catastrophes majeures et celles à faible intensité et haute fréquence (ce qu'on appelle catastrophes « extensives »). Celles-ci incluent, au niveau des ménages, un plus grand nombre de phénomènes, avec souvent un impact important mais sous-déclarés. En outre, les bases de données nationales prennent en considération la répartition spatiale sous-nationale sur la base de frontières administratives détaillées.

EM-DAT s'appuie sur une méthodologie différente. Cette base de données inclue des événements qui répondent au moins à l'un des critères suivants: i) Dix personnes ou plus tuées, ii) 100 personnes ou plus affectées, iii) La déclaration de l'état d'urgence, ou iv) Un appel à l'aide

internationale. EM-DAT se concentre donc seulement sur les événements majeurs et exclue les petits et moyens événements. Par ailleurs, EM-DAT ne prend pas en considération tous les indices de pertes qui figurent dans les bases des données nationales. Seuls les décès, les personnes affectées et les dégâts économiques y sont enregistrés. Les informations à l'échelon sous-national ne sont également pas fournies dans EM-DAT, tandis que les bases des données nationales enregistrent l'emplacement au moins par province. Néanmoins, la base de données EM-DAT couvre des longues périodes commençant depuis l'année 1900 et couvrent la majorité des pays, y compris tous les pays Arabes.

L'écart plausible entre les résultats obtenus en utilisant les deux méthodologies est illustré par le tableau ci-dessous. Celui-ci indique les résultats des PDC pour les pays Arabes sélectionnés ayant des bases de données nationales et d'autres dont les données ont été extraites de EM-DAT.

Tableau 3. Comparaison des résultats de l'étude pour dix pays- les résultats des bases des données sur les pertes dues aux catastrophes nationales par rapport aux données de l'EM-DAT

Impact de catastrophes: Bases des données sur les pertes des catastrophes nationales vs. Base des données EM-DAT (dix pays Arabes)					
Pays	Base de données nationales (Différentes périodes)			EM-DAT (Même période que la base de données nationale)	
	Période couverte	Nombre d'évènements	Nombre de décès	Nombre d'évènements	Nombre de décès
Comores	1970 – 2013	90	99	12	67
Djibouti	1944 - 2012	377	947	8	231
Egypte	1980 - 2010	60	53	21	1,512
Jordanie	1981 - 2012	626	152	8	50
Liban	1980 - 2011	2,508	142	5	45
Maroc	1960 - 2014	732	14,197	39	14,220
Palestine	1980 - 2013	411	63	5	6
Syrie	1980 - 2009	7,326	679	4	118
Tunisie	1982 - 2013	1,943	350	8	222
Yémen	1971 - 2013	1,736	4,173	30	966
Total		15,809	20,855	140	17,437

La comparaison des données pour la même période d'étude révèle que le nombre des catastrophes enregistrées par les bases des données nationales est nettement plus haut (près de cent fois plus) que celles enregistrées par EM-DAT. Il est à noter que le nombre de décès n'est pas notablement différent de celui déclaré par EM-DAT. Cela semble normal, le nombre des décès dans les deux bases de données étant essentiellement influencé par le séisme

d'Agadir au Maroc survenu en 1960. En effet, la base de données du Maroc commence depuis l'année 1960 pour prendre en considération le séisme qui a frappé la même année. Aucune autre donnée n'est disponible aux alentours de ce temps, sauf cette grave catastrophe dont la mémoire n'est pas effacée et dont les données sont enregistrées dans la base des données.

1.4 Les statistiques relatives aux pertes des catastrophes pour dix pays arabes ayant des bases de données nationales en matière de pertes des catastrophes : Période de trente ans (1982-2011)

Dans le but de comparer les pertes des catastrophes dans les pays arabes ayant des bases des données nationales,

une « période fondamentale » de trente ans couvrant 1982-2011 a été choisie pour résumer les PDC dans ces pays.

Tableau 4. Les pertes dues aux catastrophes dans dix États arabes ayant des bases de données nationales (Période de 30 ans de 1982 à 2011)

Pertes en cas de catastrophes dans dix pays arabes ayant des Bases de données nationales (Période de 30 ans de 1982 à 2011)						
Pays	Nombre d'événements	Nombre de décès	Nombre de personnes affectées	Maisons détruites	Maisons endommagées	Maisons endommagées et détruites
Comores	13	75	27,201	-	1,614	1,614
Djibouti	360	896	5,229	-	-	-
Egypte	56	48	20	1,329	1,885	3,214
Jordanie	593	152	332,148	91	596	687
Liban	2,407	135	561,810	177	1,331	1,508
Maroc	706	2,157	22,391	5,102	21,915	27,017
Palestine	337	53	57	9	450	459
Syrie	7,295	675	808,181	468	1,311	1,779
Tunisie	1,670	385	20,730	17,792	24,639	42,431
Yémen	1,462	3,824	31,927	23,008	37,344	60,352
Total	14,899	8,400	1,809,694	47,976	91,085	139,061

Ce tableau indique que le nombre total des catastrophes dans les dix pays arabes entre 1982 et 2011 est 14,899 causant 8,400 décès et détruisant ou endommageant 139,061 maisons. Ces pertes ne sont pas uniformément réparties dans les dix pays. La Syrie est le pays le plus frappé par des catastrophes (7,295 catastrophes enregistrées entre 1982 et 2011), avec le plus grand nombre de personnes affectées (808,181).

En termes de décès, le Yémen vient en tête avec 3,824 décès. L'analyse poussée révèle que durant la période de 30 ans, 500 catastrophes en moyenne sont survenues par an (496 plus précisément) dans les 10 pays. Ces catastrophes ont entraîné en moyenne, 280 décès par an, ont affectées 60,323 personnes et ont détruites et/ou endommagées 4,635 maisons.

1.5 Statistiques sur les pertes causées par les catastrophes dans les pays arabes, selon EM-DAT (Période de 30 ans de 1982 à 2011)

Le tableau 5 ci-dessous indique les données des pertes enregistrées dans EM-DAT pour les 22 États arabes durant la même période, 1982-2011. Le nombre total des catastrophes selon la base de données susmentionnée est 323, soit donc une moyenne de 11 par an. Le nombre de décès pour la même période est 164,100 décès, soit 5,470 par an. Le nombre des personnes affectées s'élève à 51,69 million, soit une moyenne de 1,7 million par an. Concernant les dégâts économiques, ils ont été évalués à 19,30 milliards US\$. La comparaison des données issues des bases de données nationales et celles rapportées par

EM-DAT a fait ressortir que le nombre des décès dans les 22 pays arabes, d'après l'EM-DAT, est beaucoup plus élevé que celui enregistré par les bases de données nationales des 10 pays disponibles. Cela est dû au grand nombre de décès survenus au Soudan (150,807 d'un total de 164,100)⁶. Ce dernier n'a pas encore créé une base de données nationale. Cette différence est aussi expliquée par le fait que le nombre limité de bases de données nationales sur les pertes engendrés par les catastrophes (10 par rapport aux données de 22 pays dans l'EM-DAT).

⁶ SVP notez que les données des pertes en cas de catastrophes concernant le Soudan évaluées avant le 9 juillet 2011, incluent les données de l'État nouvellement créé de Soudan du Sud, qui a obtenu son indépendance ce jour.

Tableau 5. Les pertes en cas de catastrophes dans les pays arabes (22 pays arabes - période de 30 ans de 1982 à 2011- Base de données EM-DAT)

Bilan des pertes en cas de catastrophes dans 22 États arabes de 1982 à 2011 (Méthodologie EM-DAT)				
États arabes	Événements	Décès	Nombre des personnes affectées	Dommmage total ('000\$USD)
Algérie	58	4,193	245,912	6,543,846
Bahreïn	0	0	0	0
Comores	10	62	351,500	42,804
Djibouti	13	206	1,412,283	3,219
Egypte	21	1,512	173,470	1,342,000
Iraq	8	52	70,890	1,300
Jordanie	10	50	348,000	401,000
Koweït	1	2	200	0
Liban	6	46	119,000	165,000
Libye	1	0	0	42,200
Mauritanie	22	50	3,126,985	0
Maroc	28	1,814	517,850	1,596,059
Oman	5	143	20,050	4,951,000
Palestine	2	0	0	0
Qatar	0	0	0	0
Arabie Saoudite	12	327	13,535	1,650,000
Somalie	40	3,570	11,151,250	100,020
Soudan	42	150,807	32,122,602	526,200
Syrie	6	118	1,629,000	0
Tunisie	9	222	215,500	332,800
Emirats Arabes Unis	0	0	0	0
Yémen	29	926	181,565	1,611,500
Total	323	164,100	51,699,592	19,308,948

■ 1.6 Statistiques sur les catastrophes dans les pays arabes issues de la combinaison des Bases de données nationales et internationales

L'étude a conclu que les bases de données nationales sont remarquablement plus complètes que les données évaluées uniquement par EM-DAT. Le tableau 6 illustre des statistiques combinées pour une période de 30 ans de 1982 à 2011.

Le tableau 6 est une tentative d'améliorer les statistiques accessibles au niveau international, et de les valoriser par des résultats de recherches récentes en vue de présenter des données combinées sur les pertes en cas de catastrophes dans les 22 États arabes. Le tableau est basé sur des statistiques provenant d'EM-DAT, qui ont été renforcées par les nouveaux résultats provenant de bases

de données nationales récemment créées. Il est ainsi le résultat du traitement de dix bases de données nationales (les pays cités ci-dessus) avec les données de la Base des Données sur les Catastrophes Internationale pour les 12 pays restants.

Pour les pays qui disposent des deux bases de données (nationales et internationales), ces dernières ont été comparées et la valeur maximale de chaque paramètre a été retenue. Quant aux pays qui ne disposent pas de bases de données nationales, leurs statistiques sur les pertes et dommages engendrées par les catastrophes ont été extraites de la base de données EM-DAT.

Le résultat de cette combinaison est illustré par le tableau suivant. On constate que le nombre total des événements survenus dans les pays arabes entre 1982 et 2011 est de 15,088. Ces événements ont causé la mort de 169,008 personnes et des dégâts économiques de plus de 19,30 milliards US\$. Les catastrophes ont affectées 52,14

millions de personnes. La Syrie a connu le plus grand nombre de catastrophes (7,295). Toutefois, le Soudan a enregistré le plus grand bilan en matière de décès, avec 150,807 décès sur un total de 169,008 pour les 22 États arabes.

Tableau 6. Les pertes en cas de catastrophes dans les pays Arabes, issues de la combinaison des bases de données nationales et EM-DAT, pour la période de 1982 à 2011

Bilan des PDC dans les 22 pays arabes (Période de 30 ans de 1982 à 2011)							
Pays arabes	Évènements	Décès	Personnes affectées	Dégâts ('000\$USD)	Maisons détruites	Maisons endommagées	Maisons détruites/ endommagées
Algérie	58	4,193	245,912	6,543,846	-	-	-
Bahreïn	0	0	0	0	-	-	-
Comores*	13	75	351,500	42,804	0	1,614	1,614
Djibouti*	360	896	1,412,283	3,219	0	0	0
Egypte*	56	1,512	173,470	1,342,000	1,329	1,885	3,214
Irak	8	52	70,890	1,300	-	-	-
Jordanie*	593	152	348,000	401,000	91	596	687
Koweït	1	2	200	0	-	-	-
Liban*	2,407	135	561,810	165,000	177	1,331	1,508
Libye	1	0	0	42,200	-	-	-
Mauritanie	22	50	3,126,985	0	-	-	-
Maroc*	706	2,157	517,850	1,596,059	5,102	21,915	27,017
Oman	5	143	20,050	4,951,000	-	-	-
Palestine	337	53	57	0	9	450	459
Qatar	0	0	0	0	-	-	-
Arabie Saoudite	12	327	13,535	1,650,000	-	-	-
Somalie	40	3,570	11,151,250	100,020	-	-	-
Soudan	42	150,807	32,122,602	526,200	-	-	-
Syrie	7,295	675	1,629,000	0	468	1,311	1,779
Tunisie*	1,670	385	215,500	332,800	17,792	24,639	42,431
EAU	0	0	0	0	-	-	-
Yémen*	1,462	3,824	181,565	1,611,500	23,008	37,344	60,352
Total	15,088	169,008	52,142,459	19,308,948	47,976	91,085	139,061

*Pays disposant de bases de données nationales sur les pertes causées de catastrophes

Il importe de garder à l'esprit que cet exercice vise essentiellement à améliorer les données limitées disponibles sur les pertes et les dommages par des informations supplémentaires, quand elles sont disponibles. Les données combinées sont donc une tentative d'augmenter les données EM-DAT existantes. Toutefois, elles ne fournissent pas un aperçu exhaustif

des PDC dans les pays arabes, compte tenu de l'absence de données nationales détaillées pour les 12 pays arabes restants. Seulement, c'est le moment où l'on dispose de ces bases de données, qu'on pourrait avoir une image exhaustive des catastrophes et des pertes, y compris les pertes résultants d'événements extensifs.

■ 1.7 Evolution temporelle des catastrophes dans la région arabe (Période de 30 ans de 1982 à 2011)

■ 1.7.1 Evolution temporelle des pertes en cas de catastrophes dans dix pays arabes ayant des bases de données nationales sur les pertes engendrées par les catastrophes

L'analyse de l'évolution temporelle du nombre des catastrophes figurant ci-dessous, laisse constater une hausse remarquable de 190%⁷ des catastrophes survenues entre 1982 et 2011. Cela peut être expliqué par l'effet du changement et de la variabilité climatique qui ont entraîné plus d'événements désastreux dans la région arabe. Il peut être dû également à l'effet de l'augmentation de l'exposition croissante des personnes et des actifs aux aléas naturels, suite à la combinaison de plusieurs facteurs, à savoir, les changements démographiques (l'urbanisation mal planifiée, la croissance de la population), les pratiques de développement non sûres et la pauvreté. De même,

cette hausse remarquable peut être due à l'amélioration de l'enregistrement des données sur les pertes dues aux catastrophes dans cette région. Divers facteurs peuvent expliquer cette hausse, les tendances des catastrophes planétaires, qui mettent en évidence une multiplication des catastrophes à cause de l'exposition accrue et la vulnérabilité réduite aux catastrophes, ainsi que le changement des tendances des aléas, notamment, les aléas hydrométéorologiques (comme la sécheresse, les inondations, les tempêtes, et le relèvement du niveau des mers).

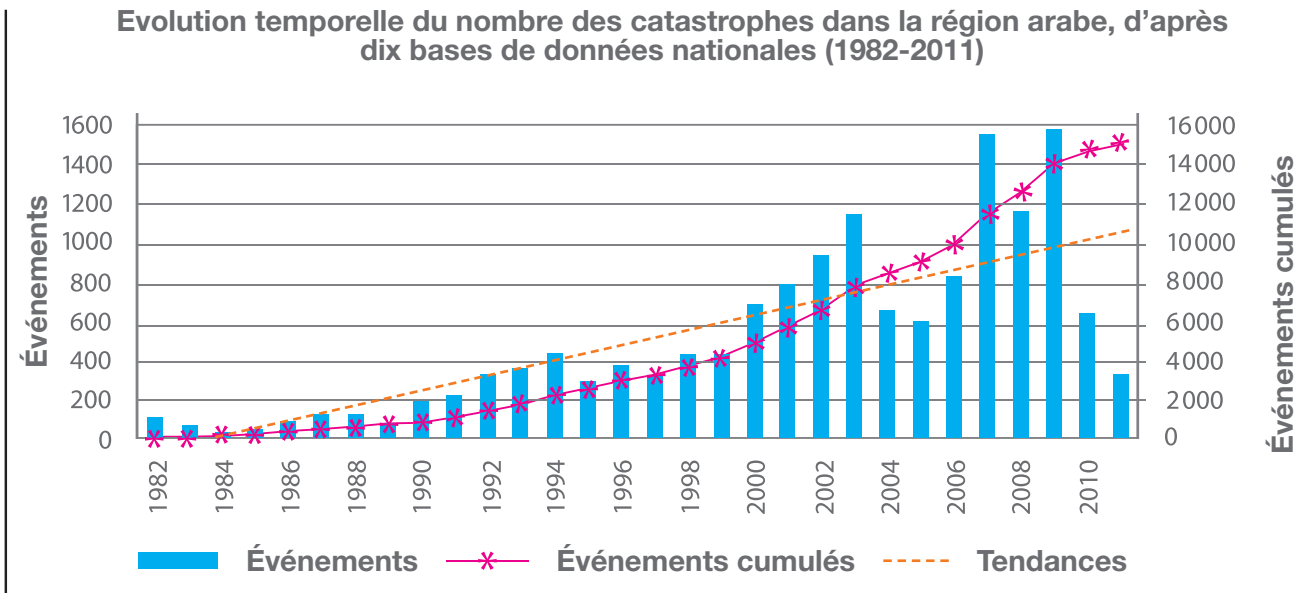


Fig 1. Evolution temporelle des catastrophes dans les dix pays arabes, selon les dix bases de données nationales (1982-2011)

L'analyse de l'évolution temporelle des décès entre 1982 et 2011 révèle l'absence d'une tendance claire dans le nombre des décès causés par les catastrophes. Le nombre annuel des décès est inférieur à 500, à l'exception des années 1982, 1995 et 2004 où un nombre considérable de décès (900, 496 et 484 respectivement) a été signalé, du fait des séismes, des inondations et de la liquéfaction. L'année 1982 fut la plus fatale pour les pays arabes; cela

est dû en grande partie au séisme du Yémen qui a coûté la vie à 900 personnes, aux inondations et à la liquéfaction ayant chacun causé la mort de 482 personnes. En outre, la période 2004 à 2011 est caractérisée par une mortalité annuelle élevée. En dépit de cette hausse flagrante au cours des derniers dix ans, le nombre des décès dans les pays arabes concernés pour la période 1982-2011 est stable, comme c'est illustré dans la figure ci-dessous (Fig. 2).

⁷ (([Nombre des décès en 2011] moins [Nombre des décès en 1982] fois 100) divisé par [Nombre des décès en 1982])

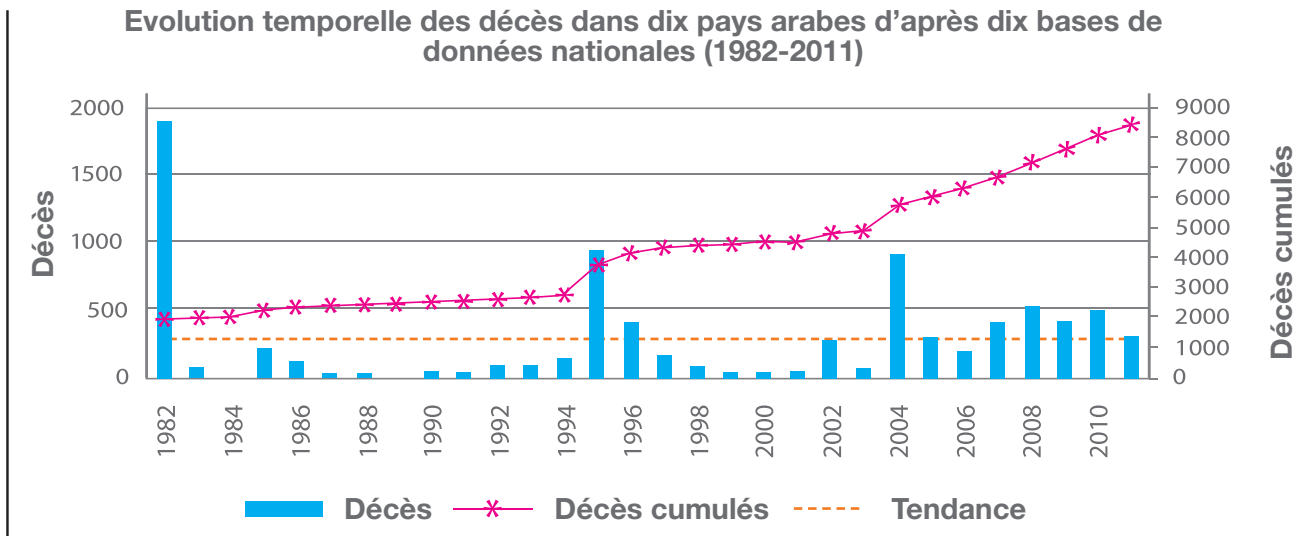


Fig 2. Evolution temporelle des décès dans dix pays arabes selon leurs bases de données nationales (1982-2011)

1.7.2 Evolution temporelle des pertes en cas de catastrophes dans la région arabe (22 pays-période de 30 ans)

La figure ci-dessous illustre l'évolution temporelle des pertes pour les 22 pays arabes. Elle mélange les données extraites des bases de données nationales avec celles

disponibles à partir d'EM-DAT. Cette combinaison confirme la tendance soulignée ci-dessus que le nombre des pertes et des catastrophes est en croissance.

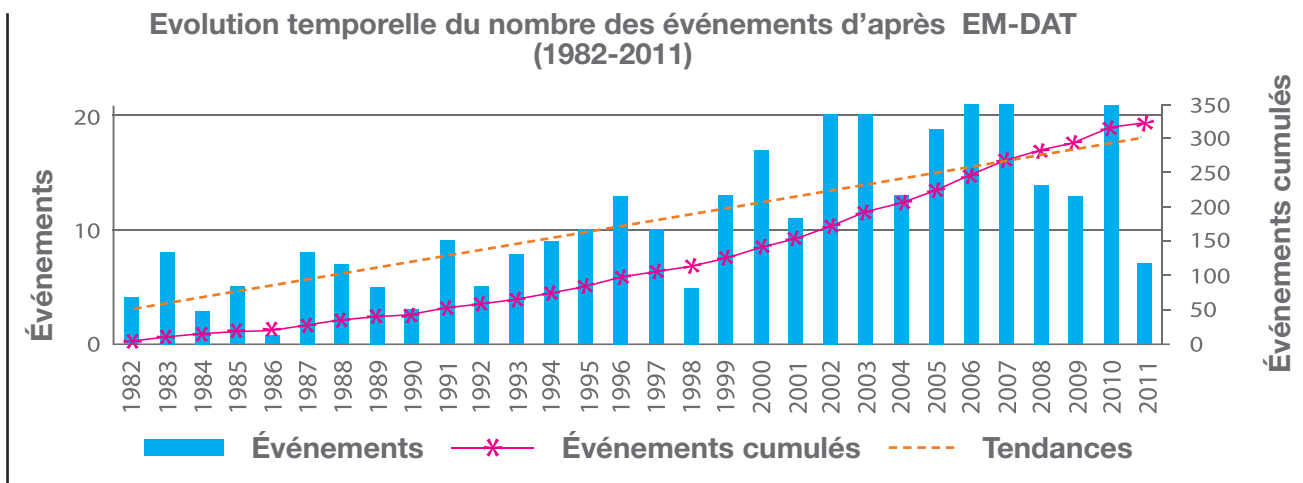


Fig 3. : Evolution temporelle du nombre des événements d'après EM-DAT (1982-2011)

Comme c'est illustré par les figures et les cartes nationales ci-dessous, les plus graves dégâts et pertes ont survécu entre 1991 et 2011, période durant laquelle près de 90% des catastrophes ont eu lieu. Les dommages et les pertes enregistrés suivent la même tendance. Alors que les causes de ces tendances sont variées et ont été expliquées dans le chapitre précédent, l'une d'entre elles

est le changement de la tendance des aléas, comme par exemple, le cyclone Gonu qui a frappé en 2007 le littoral omanais, région qui n'a pas connu auparavant de cyclones. De même, la Somalie a été envahie par un cyclone en 2013 tuant plus de 140 personnes et provoquant des graves pertes en termes du cheptel.

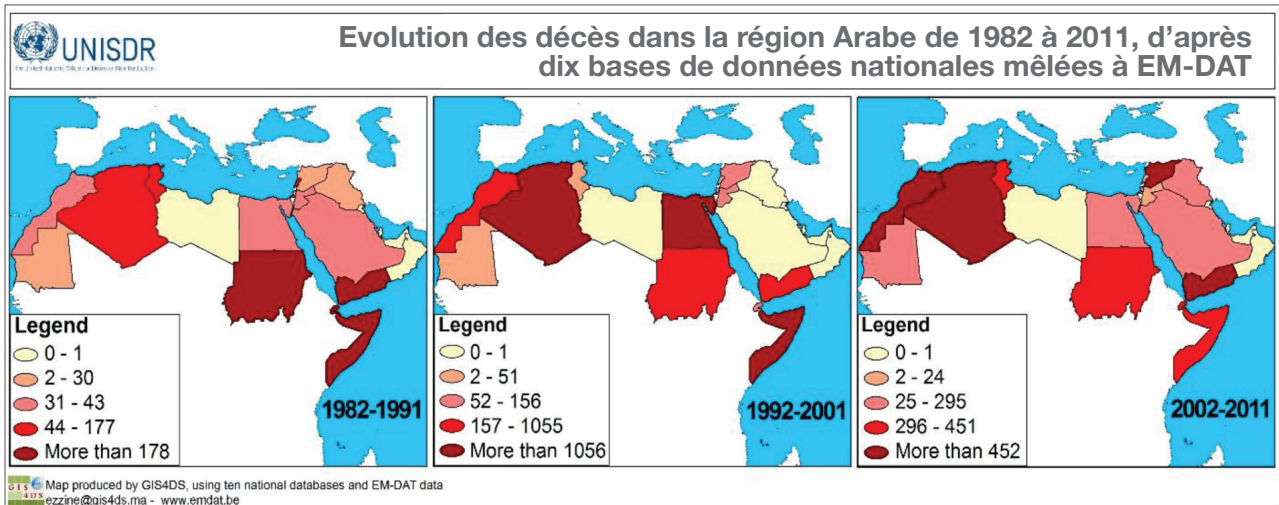


Fig 4. Evolution spatiotemporel des décès dans la région arabe de 1982 à 2011

1.8 Comparaison des types des catastrophes dans les pays arabes: hydrométéorologique vs. géophysique (période de 30 ans de 1982 à 2011)

Au cours des derniers 30 ans, les événements hydrométéorologiques étaient plus fréquents et dévastateurs, que ceux géophysiques qui étaient quand même plus concentrés dans l'espace. En analysant la nature des catastrophes pour la région arabe de 1982 à 2011 avec l'appui des bases de données nationales, on constate que cette région a connu 14,477 événements hydrométéorologiques et 422 événements géophysiques, soit donc 97% et 3% respectivement. Le nombre des maisons détruites et endommagées par les événements hydrométéorologiques est plus élevé que celles par les événements géophysiques. Par contre, le nombre des décès résultant des aléas hydrométéorologiques est relativement bas, en dépit du nombre d'événements plus élevés (6,535), qui a frappé une surface géographique relativement grande comprenant de l'ordre de 17 États arabes. Ces constatations soulignent l'augmentation des aléas croissants qui peuvent être associés au changement et à la variabilité du climat, et réitère le besoin de consolider les efforts de la gestion du risque d'origine climatique dans les pays arabes.

Il convient de souligner que certains événements géologiques comme les séismes ont une longue période de retour, c'est-à-dire, ils n'ont pas souvent lieu. Ainsi, et au vu de la courte période de temps (30 ans au plus) des bases de données nationales sur les pertes en cas de catastrophes, seulement quelques séismes ont été

enregistrés dans ces bases de données. Il faudrait donc prendre cet aspect en considération lors de l'analyse de l'exposition de la région arabe au risque sismique. Autrement dit, la période de temps nécessaire à élaborer un profil de risque approprié pour de telles pertes va au-delà de la période du temps couverte par cette étude, et par la suite, il ne faut pas sous-estimer les risques sismiques même lorsqu'une longue période de temps s'écoule sans incidents sismiques.

En dépit de ces événements relativement peu nombreux, les phénomènes géophysiques peuvent causer un nombre de décès énorme. Par exemple, durant la période considérée dans cette étude (1982-2011), seulement six événements géophysiques déclarés au Maroc⁸ ont causé la mort de 631 personnes, tandis que 1,865 décès ont été signalés lors d'événements sismiques dans toute la région arabe. Les catastrophes survenues au Maroc représentent un tiers de tous les décès d'origine géophysique qu'a connu la région arabe durant cette période dans les dix pays concernés (ceux ayant des bases de données nationales en matière des pertes en cas de catastrophes). L'analyse des données issue d'EM-DAT confirme que les décès liés aux aléas géophysiques sont plus concentrés dans l'espace et concernent 11 des 22 pays arabes, où les risques des tremblements de terres doivent être particulièrement pris en considération.

⁸ Il est important de rappeler qu'en 1960, le Maroc fut frappé par un énorme séisme entraînant le plus haut bilan de décès jamais enregistré, à savoir, 12.000. Cela ne figure pas ici, ce chapitre couvrant seulement les pertes durant les derniers 30 ans.

2. ANALYSE DES RESULTATS DE L'ETUDE : DISPONIBILITE ET QUALITE DES DONNEES ET LEURS USAGES DANS LES PAYS ARABES

■ 2.1 L'occurrence et l'impact des catastrophes à travers des pertes et des dégâts ont été largement sous-rapportés

Il convient d'analyser davantage les données d'EM-DAT et les comparer avec les constats tirés des dix bases de données nationales. On conclut que:

1- Le nombre des événements par pays est plus élevé en général dans les bases de données nationales par rapport à ceux d'EM-DAT. En effet, la comparaison des données nationales en matière de pertes en cas de catastrophes des mêmes pays et des mêmes périodes (voir le tableau 4) et celles d'EM-DAT (voir le tableau 5), révèle que cette dernière présente 323 événements, tandis que les bases de données nationales enregistre 14,899 événements, soit 46 fois de plus que EM-DAT. Cela s'explique par les critères d'entrée restrictifs dans EM-DAT.

2- Il est extrêmement important de souligner, que les données d'EM-DAT étant presque exclusivement utilisées par les discours internationaux pour décrire l'impact des catastrophes liées aux aléas naturels dans les pays arabes. Ces statistiques ont été utilisées comme un argument pour mobiliser le soutien à la Réduction des Risques de Catastrophe (RRC). Incomplètes et sous-estimées, ces données se révèlent peu convaincante pour plaider en faveur des efforts nécessaires à augmenter le soutien et les investissements dans la RRC.

3- Malgré que peu de bases de données nationales concentrées sur les événements à faible intensité et haute fréquence (dix des 22 pays arabes), l'étude a mis

en évidence des nouvelles preuves décisives sur l'impact des catastrophes liées aux aléas naturels, tant à l'échelle nationale que régionale.

4- Les résultats issus de la base de données sur les dommages EM-DAT sont en général plus importants que les bases de données nationales des dix pays. Toutefois, EM-DAT suggère des données sans fournir sur leur site web des sources et des méthodologies. L'évaluation des dégâts dans les bases de données nationales était défiée par les difficultés d'obtenir des données vérifiables lors des événements à petite échelle. Cela réside du défi d'obtenir des données relatives aux petites catastrophes.

5- Les données globales relatives aux décès et pertes extraites d'EM-DAT pour tous les pays arabes, sont en général plus élevés. Ceci s'explique par deux raisons : d'une part, elles prennent en compte les événements à grande échelle et les grandes pertes, comme c'est le cas en Algérie et au Soudan, d'autre part, elle fournissent plus de statistiques pour l'Egypte, par exemple.

6- Au contraire, en excluant les données de ces trois pays (Algérie, Egypte, Soudan) des données d'EM-DAT pour les 22 pays arabes, le bilan des pertes nationales pour les dix pays fournit des détails beaucoup plus précis et un impact plus élevé sur la population, et dans une certaine mesure, sur l'économie.

■ 2.2 Impact de non disponibilité des bases de données nationales des pertes en cas de catastrophes dans les tous les pays arabes

La comparaison des ensembles de données à partir des bases de données nationales et celles d'EM-DAT, fait constater qu'il est impératif d'élargir les bases de données nationales pour qu'elles englobent les 22 États arabes, en vue d'améliorer la disponibilité des données. En se basant sur le tableau 3 faisant état d'une croissance des données disponibles sur les pertes, si des bases de données nationales sont créées, on doit présumer que l'élargissement aux pays arabes restants, améliorerait largement la disponibilité des données sur les pertes en cas de catastrophes. Il est important d'envisager la collecte à la fois les données relatives aux événements

intenses (majeurs) et extensifs (faible impact et haute fréquence) pour les 22 pays arabes. Cela permettra de donner un aperçu exhaustif de l'impact des catastrophes sur les pays arabes et la région en général. Il permettra également une comparaison parfaite des tendances afin de bien cerner et comprendre l'impact des catastrophes et par la suite faciliter l'action qui réduirait et éviterait des nouvelles pertes. Il importe également de promouvoir et faciliter la création de bases de données dans les pays qui n'en disposent pas.

■ 2.3 Analyse des données nationales antérieures à 1982 sur les pertes en cas de catastrophes

Un autre élément important pour une éventuelle analyse approfondie concerne la disponibilité et/ou l'accès aux données antérieures à l'année 1982. Quoique l'analyse extensive qui a été entreprise a porté sur période 1982-2011, les bases de données nationales disponibles dans la région arabe, couvrent des périodes variant d'un pays à l'autre. A titre d'exemple, les premiers enregistrements du Djibouti remontent à l'année 1944. Toutefois, il existe des périodes sans catastrophes signalées (« vides ») à cause du manque des données pour une longue période de temps avant 1982. L'analyse temporelle des dégâts et pertes révèle que les bases de données nationales présentent une distribution aléatoire. Plusieurs lacunes et discontinuité dans les séries chronologiques ont été relevées dans plusieurs bases de données (pour la Palestine, la Syrie et la Tunisie, par exemple). Le nombre d'événements survenus dans les dix pays arabes s'élève à 15,809. Le nombre des décès est de l'ordre de 20,855 tandis que le nombre des maisons détruites et endommagées est égal à 140,600. Cependant, le nombre des événements enregistrés au

cours des trois dernières décennies couvre 94% de tous les événements enregistrés. Notons aussi que des pertes et des dommages considérables ont survenus avant 1982 et ont été sous déclarés. Il serait donc utile d'entreprendre des exercices de collecte de données additionnels afin d'améliorer les données sur les pertes antérieures à 1982. Les bases de données nationales sur les pertes en cas de catastrophes s'étendent sur une période de 30 ans, ne peuvent pas refléter d'une façon appropriée les événements à longue période de retour comme les événements géophysiques. Les tremblements de terre, mais aussi d'autres catastrophes telles que les tsunamis, peuvent se répéter après un ou plusieurs siècles, et menacent ainsi les pays de la région. Cela signifie que la période de temps nécessaire pour avoir des profils adéquat des pays de la région est largement plus grande que la période de temps couverte par cette étude et par le Bilan mondial produit par UNISDR, et il faudrait davantage d'effort dans la région en vue d'élaborer des bases de données nationales exhaustives.

■ 2.4 Qualité et usage des bases de données nationales existantes sur les pertes en cas de catastrophes

Au-delà de l'élargissement des bases de données pour englober plus de pays arabes et les efforts visant à étendre la période couverte pour inclure des données antérieures à 1982, il est également impératif d'améliorer l'environnement favorable et de remédier aux failles associées aux processus de gestion des données sur les pertes et les dommages engendrés par les catastrophes. La revue des bases de données existantes et du processus de collecte et de traitement d'information laisse constater plusieurs difficultés d'ordre institutionnel, techniques, logistiques, juridiques voire dans certains cas même politiques. Il est nécessaire de mettre l'accent sur ces entraves en vue d'améliorer la qualité, la plénitude et l'usage des bases de données nationales sur les pertes causées par les catastrophes :

1. **L'absence d'un processus clair, standardisé et convenu pour la collecte des données sur les pertes et dommages en cas de catastrophe.** Ce processus est plus ou moins bien défini pour ce qui est de l'instauration initiale des bases de données dans les pays arabes, à travers l'appui des financements extérieurs. Toutefois, ce processus ralentit lorsque le financement s'arrête, posant la question de durabilité.
2. **L'absence d'une seule institution régionale et d'une nationale qui soient responsables de la collecte, de la mise à jour et de la dissémination des données.** La

plupart des bases de données nationales furent établies par des consultants ou par des volontaires des Nations Unies au nom du point focal du Cadre d'Action de Hyogo (CAH). L'expérience a été pertinente et concluante pour certains cas, notamment lorsque le point focal est le service de protection civile nationale relevant du Ministère de l'Intérieur. Cependant, il paraît que dans d'autres cas moins logique, lorsque ce sont les Ministères d'Environnement qui assurent la collecte des données. Bien que les points focaux du CAH aient l'expertise en ce qui concerne la gestion des risques de catastrophe, ils sont souvent incapables d'influencer les décideurs politiques, en vue d'effectivement intégrer la RRC et les informations relatives aux pertes en cas de catastrophes dans les processus de planification et de budgétisation nationale.

3. **L'accès difficile aux données sur les pertes et dommages.** En dépit du processus de sensibilisation et de formation très ouvert et inclusif à l'intention des parties prenantes et des points focaux relevant des Ministères et des services techniques concernés, certains départements n'ont pas partagé leurs données aux équipes de collecte des données.
4. **L'absence de mécanismes clairs de validation.** Au-delà de la Tunisie, qui ont organisé des ateliers de lancement ou de validation au niveau des régions et national, aucun atelier national de validation n'a

été tenu pour vérifier, corriger et valider les données évaluées. Etant données que les données collectées proviennent de différentes sources, il est crucial que valider les résultats obtenus (données collectées).

5. **L'absence d'une stratégie claire d'archivage de données.** L'UNISDR a appuyé au départ le processus de conservation des données. Cependant, les pays n'ont pas tous établi officiellement des données sur un serveur partagé qui soit accessible aux Ministères concernés et aux services techniques.

6. **Certaines bases de données ne comprennent pas tous les types d'aléas** (comme la sécheresse), **tandis que d'autres ont enregistré les aléas anthropiques en plus de ceux naturels** (ex. les accidents de routes dans les bases de données initiales de Tunisie).

7. Dans certaines bases de données des **langues** différentes ont été utilisées dans la même base de données, ce qui entrave leur usage adéquat.

8. **En général, les bases de données ont été sous utilisées à la suite de leur création.** Elles n'ont pas encore été utilisées dans des processus de prise des décisions informées. Même les organisations internationales qui ont appuyé la création de ces bases de données n'ont pas fait usage extensive des pertes.

9. **Certaines bases de données ne sont pas exhaustives et requiert un processus national systématique de mise à jour et de suivi.** Quelques bases de données ont été mises à jour seulement grâce au soutien continu assuré par des partenaires internationaux, notamment UNISDR (ex. le Maroc).

En examinant les recommandations ci-dessus, il est important de garder à l'esprit que les données déjà disponibles sont beaucoup plus complètes que celles enregistrées par des bases de données internationales sur les pertes. L'importance des bases de données nationales sur les pertes en cas de catastrophes existantes n'est plus à démontrer, et les efforts nécessaires pour améliorer ces bases de données demeurent plus importants pour les autres bases de données disponibles à l'échelle internationale.

3. RECOMMANDATIONS SUR LES BASES DE DONNEES NATIONALES RELATIVES AUX PERTES EN CAS DE CATASTROPHES

Suite à cette analyse portant sur les dix bases de données nationales disponibles sur les pertes et les dommages en cas de catastrophes, et sur le processus menant à leur mise en place et leur usage courant, en plus de l'examen des données d'EM-DAT, les recommandations suivantes sont formulées dans le but d'améliorer l'usage des données en matière des pertes pour les plans et les activités du développement:

1. **Institutionnaliser davantage les processus nationale de gestion des données relatives aux pertes et aux dommages en cas de catastrophes** - Ces processus devraient comprendre la création, le maintien et l'usage de bases de données exhaustives sur les pertes et les dommages depuis la collecte des données jusqu'à la dissémination des documents qui en dérivent.

2. **Approfondir la compréhension et l'appropriation des bases de données sur les pertes en cas de catastrophes** - Les diverses institutions nationales chargées de la gestion des risques de catastrophe et leurs partenaires devraient s'approprier ces bases de données, et en faire usage lors

des différentes phases des processus de gestion des risques de catastrophes, et ce, dans le but de parvenir à des décisions informées nécessaires à réduire les risques existants et en éviter les nouveaux.

3. **Intégrer les bases de données sur les pertes et les dommages en cas de catastrophe comme composantes du système national de réduction des risques de catastrophes** - La création d'un système national de comptabilité des pertes devrait être intégrée dans les stratégies nationales pour la réduction des risques et/ou pour la comptabilité des pertes.

4. **L'appui et l'accompagnement technique et non technique sont indispensables** - Un appui régional continu est fortement requis pour aider les pays qui ne disposent pas de base de données nationale à la mettre en place, et aussi pour appuyer tous les pays de la région à personnaliser et utiliser efficacement leurs bases de données nationales. Le schéma ci-dessous illustre l'appui technique et non technique en matière de connaissance de risque, et notamment les bases de données sur les pertes et dommages en cas de catastrophe dans la région Arabe:

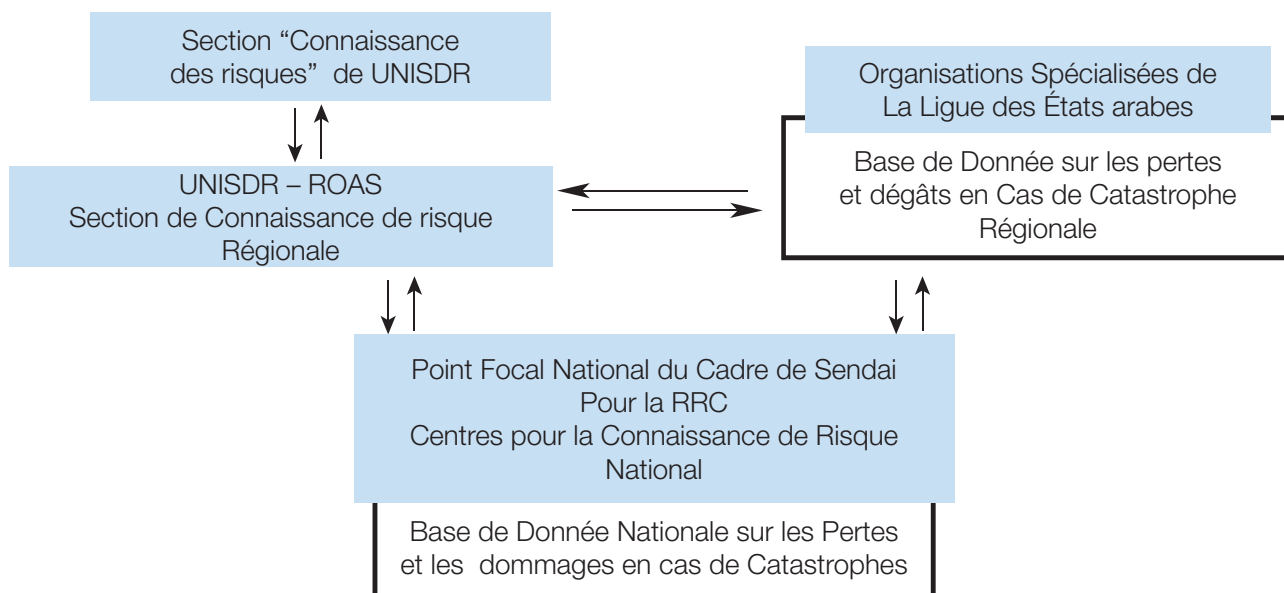


Fig 5. Installation suggérée des connaissances des risques et de la comptabilité des pertes dans la région Arabe

Les connaissances avancées en matière de risques concentrées au niveau de la Section connaissance de risque du siège de l'UNISDR et la section connaissance de risque régionale d'UNISDR-ROAS (Bureau Régional pour les États arabes), seront régulièrement partagées avec les organisations spécialisées de la Ligue des États arabes (LEA). La section connaissance de risque régionale d'UNISDR-ROAS et les organisations spécialisées de la LEA assureront un renforcement des capacités des institutions nationales des États arabes, en termes du cycle de gestion des connaissances et des informations sur les risques. Ce transfert des connaissances portera sur tout le cycle de collecte et d'analyse des données sur les pertes et les dommages en cas de catastrophe. Le Centre de Connaissance du Risque de Catastrophes National suggéré est une institution nationale ayant le savoir-faire nécessaire en matière de la RRC. Il doit opérer sous les auspices du point focal national (PFN) du Cadre de Sendai pour la RRC. Cette proposition est en accord avec les dispositions du Cadre de Sendai pour la Réduction des risques de Catastrophes 2015-2030 pour souligner l'importance de « Comprendre les risques de catastrophe » comme Priorité 1.

5. Améliorer et soutenir le processus de collecte de données et assurer le contrôle de la qualité- Elaborer un plan clair et détaillé pour la collecte, l'interprétation et l'usage systématique des données.

6. Accomplir une analyse nationale approfondie des bases de données sur les pertes en cas de catastrophes- Il est suggéré d'élaborer des lignes directrices expliquant clairement comment accomplir une analyse détaillée et comment produire des indices à utiliser par les décideurs.

7. Poursuivre et élargir une formation sur les systèmes nationaux de comptabilité des pertes en cas de catastrophes - Il est urgent d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de renforcement des capacités, en vue de renforcer les compétences régionales et nationales en termes d'évaluation des dommages et des pertes, et de gestion des données concernant les dommages et les pertes en cas de catastrophes.

8. Améliorer l'outil existant initié par UNISDR et y intégrer plus de fonctionnalités d'analyse de risque dans les systèmes de comptabilité des pertes nationaux- L'usage de la méthodologie « DesInventar » était crucial en ce qui concerne la collecte, l'archivage et l'analyse des données sur les pertes et dommages en cas de catastrophes dans la région arabe. Parallèlement, à la promotion de la version actuelle et aux efforts déployés en vue d'élargir son usage, il est impératif maintenant d'étudier comment valoriser cet outil et ses données en lui dotant de plus de fonctionnalités et d'aptitudes analytiques. Cela peut contribuer à surmonter les défaillances dans la région arabe, aidera à surmonter mettre en œuvre les nouveaux défis du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

